



Gym sur Table – Granby
6, rue Comeau
Granby, Qc, J2H 1K8

INFORMATIONS : RÉSILIATION DE CONTRAT

LOI DE L'OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR
(Article 190 et suivants)

Le consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier son contrat en remplissant le formulaire écrit prévu à cet effet (voir au verso).

Si le consommateur résilie le contrat avant que le début des cours, la résiliation s'effectue sans frais ni pénalité pour le consommateur.

Si le consommateur résilie le contrat après le début des cours, les sommes que le commerçant peut exiger sont :

- a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé au contrat, et
 - b) à titre de **pénalité**, la moins élevée des sommes suivantes : **50\$** ou une somme représentant au plus **10%** du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.
- Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur la somme d'argent qu'il doit à ce dernier. Il n'y aura aucune pénalité sur présentation d'un **certificat médical**.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 197 à 205 de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c.P.-40 I) et au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection au consommateur.

RÉSILIATION DU CONTRAT
(Loi de la protection du consommateur, Art. 199)

Nom du commerçant: **Gym sur Table - Granby**
Adresse du commerçant: 55, rue Robitaille.
Granby, Québec,
J2H 0R7
(450) 770-1697

Date d'envoi du formulaire: _____

En vertu de l'article 204 de la Loi sur la protection au consommateur, je résilie le contrat (indiquez le numéro s'il y a lieu) numéro : _____, conclu le (date de la conclusion du contrat) _____ à (lieu de la conclusion du contrat) _____.

Nom du consommateur: _____

Signature du consommateur: _____

Adresse du consommateur: _____

Frais d'administration pour résiliation du contrat : 50\$
Sur présentation d'un certificat médical : sans frais